

Règlement du championnat de lorraine

Moto vitesse et endurance vitesse

ARTICLE 1 : Définition

La LIGUE MOTOCYCLISTE DE LORRAINE organise un Championnat de vitesse dans les catégories suivantes : SUPER SERIE 50 cc regroupant Vario, Scooter et Boîte ; PROTO OPEN regroupant Scooter, Monobike et 125 cc 4 temps ; PROTO SPORT regroupant Boîte Sport et Vario et démonstrations KIDS BITUME.

Ce Championnat sera régi par le Code Sportif National de la FFM.

Les Clubs restent libres d'engager les pilotes licenciés dans d'autres ligues mais ne marqueront pas de points pour le Championnat de Lorraine.

ARTICLE 2 : Obligations des pilotes

Tout pilote désirant participer au Championnat de Lorraine devra pour le 17 mars 2008, au plus tard, s'inscrire auprès du Délégué de la Commission VITESSE par courrier en y joignant une enveloppe timbrée à son adresse. Il devra préciser la catégorie dans laquelle il désire courir. En retour de son inscription, il recevra un numéro de course, qui lui sera attribué pour toute la saison, en respectant les paramètres suivants :

SUPER SERIE 50cc 1 à 50

PROTO OPEN 51 à 100

PROTO SPORT 101 à ...

Le chronométrage sera obligatoire par transpondeurs.

Le support et la goupille seront à la charge du pilote moyennant 6 Euros

Le Championnat est ouvert à tout pilote âgé de 12 ans à la date de l'épreuve. Chaque pilote devra posséder une licence NCA, NCB, NJA délivrée par la FFM et le permis sportif (CASM) obligatoire. Les jeunes âgés de 6 à 11 ans possédant une licence NEB ou NEA et guidons, pourront participer aux démonstrations.

ARTICLE 3 : Engagement

Le pilote devra envoyer lui-même au club organisateur son bulletin d'engagement rempli et une enveloppe timbrée 15 jours avant l'épreuve.

Le montant de l'engagement s'élève à 30 Euros.

Les pilotes qui ne respecteraient pas les délais d'inscription (cachet de la poste faisant foi) verront leur engagement majoré de 10 €. Le club organisateur restant libre de l'engager.

Pour les KIDS BITUME, le pilote devra également faire une demande d'engagement avec un chèque de 10 € et une enveloppe timbrée, 15 jours avant l'épreuve.

En cas d'impossibilité, le pilote devra obligatoirement prévenir l'organisateur.

Les pilotes s'engageant le jour-même à une épreuve et qui ne seraient pas inscrits au Championnat devront régler un engagement de 30 € + 15 €

ARTICLE 4 : Déroulement des épreuves

Tous les pilotes devront se présenter impérativement à l'heure fixée par l'organisateur.

Vérification des papiers : avant les essais, chaque pilote devra obligatoirement se présenter personnellement au contrôle des licences. Il devra soumettre à vérification la licence de l'année, le permis sportif (CASM), les « guidons » pour les KIDS.

Vérifications techniques : elles auront lieu pendant les séances d'essais.

Le pilote devra soumettre au contrôle technique, sa machine, son équipement, avant de prendre la 1ère manche.

Les machines devront être présentées avec les 3 disques (ou rectangles) réglementaires (28 x 23 cm). Ces plaques seront placées une à l'avant et une de chaque côté.

Équipement : pendant les essais comme pendant la course, les pilotes devront porter un casque homologué normes NF ou CE, devront rouler avec la visière fermée ou entre-ouverte en fonction des conditions climatiques. Le directeur de course aura la possibilité de sanctionner en cas de non respect de cette clause.

L'équipement du pilote devra compter : un vêtement de cuir ou tissu épais avec genouillères, des gants de cuir, une protection dorsale, des bottes ou des chaussures montantes « style rangers ».

Les pilotes devront conduire les machines avec les deux pieds sur les repose pieds ou sur le tablier (conduite de type Super Motard interdite).

ARTICLE 5 : Règlement technique

Catégorie PROTO OPEN :

- Proto-vario : véhicules de moins de 50 cc à transmission par variateur semi-automatique.
- Proto-scooter : véhicules de moins de 50 cc à transmission par double variateur entièrement automatique.
- Proto-boite monobike : véhicules de moins de 50 cc à transmission par boîte de vitesses sur base tout terrain ou super motard.
- 125 cc 4 temps : véhicules de série

Catégorie PROTO SPORT

- Véhicules de moins de 50 cc à transmission par boîte de vitesses sur base routière ou sportive.

Catégories SUPER SERIE 50 cc

- idem PROTO OPEN avec les restrictions suivantes :

	Cadre Roues	Freins	Suspensions	Carters moteur	Trans. primaire embrayage	Ht moteur	Allumage	Pneus
Promo-vario :	S	L	L	S *	L	A	S°	L*
Promo-scooter :	S	L	L	S *	L	A	S°	L*
Promo-boîte :	S	L	L	S *	L	A	S°	L*

Carburateur : stock avec un diamètre maxi de 19 mm, pipe d'admission et clapets libres

S = Série véhicule homologué route

S* = Série, sans apport et retrait de matière

S° = Série à l'année du millésime, sans apport d'éléments permettant une amélioration ni retrait (scooter)

L = Libre

L* = Libre sauf pneus lisses et pneus retailés

A = liquide ou à air

Généralités techniques :

Tous les véhicules auront la possibilité de s'élaner moteur en marche.

Coupe circuit de type bracelet ou bouton poussoir obligatoire pour toutes les catégories et kids.

Les véhicules admis dans la catégorie scooter doivent comporter un espace totalement libre entre la selle et la colonne de direction, le carter moteur faisant office de bras oscillant arrière. Le diamètre des roues ne pourra pas être supérieur à 14 pouces.

Les échappements devront tous être équipés d'un silencieux d'une longueur de 180 mm mini, le niveau sonore n'excédant pas 92 DbA à 5000 tr/mn, boîte à air obligatoire d'une contenance d'un litre mini.

Obligation de freiner les bouchons de vidange et de remplissage de tout les carters d'huile ainsi que les supports d'étrier de freins à disque.

Mise en place de récupérateurs pour les produits pétroliers, trop-pleins et reniflards, seul l'eau est autorisée pour le refroidissement des moteurs.

Plaques : Catégories SUPER SERIES 50 cc : plaque blanche / numéro noir

Catégories PROTO OPEN et SPORT : plaque noire / numéro blanc

Lors du contrôle technique, tous les véhicules feront l'objet d'un marquage à différents endroits.

ARTICLE 6 :

1. Mécaniciens : Au stand, 2 mécaniciens et 1 responsable seront autorisés.

2. Entraînement : Pour toutes les épreuves comptant pour le Championnat, les organisateurs devront prévoir 2 essais d'une durée de 2 fois 10 mn pour toutes les catégories. (1 essai libre + 1 essai chronométré) et 2 essais libres de 10 mn pour les KIDS BITUME.

3. Qualifications : Si le nombre d'engagés le nécessite, il sera procédé à des qualifications.

4. Départ des manches : Les pilotes devront être en pré-grille 10 mn avant le départ des tours de chauffe, aucun retard ne sera toléré, sinon, ils perdront le gain de leurs places et partiront en dernière ligne. Ils devront se présenter en pré-grille, le casque au guidon. En cas d'un nombre insuffisant de pilotes dans une catégorie le Délégué pourra regrouper ou scinder certaines catégories. Il sera procédé au départ des manches après 2 tours de chauffe pour toutes les catégories moteurs en marche.

Une assistance au départ pourra être tolérée après accord du directeur de course mais se fera en dernière ligne. Le placement sur la grille se fera en fonction des essais chrono pour les 2 manches. Toutes les courses se dérouleront en 2 manches de 15 mn + 1 tour. Les trois premiers pilotes + 2 tirés au sort (dans chaque catégorie) devront laisser leurs machines en parc fermé pendant 30 mn, après la dernière manche, pour un éventuel contrôle, sous la responsabilité d'un membre du club.

5. Réclamations : Les réclamations devront être formulées au plus tard une demi-heure après la proclamation des résultats auprès du Directeur de course. Une somme de 75 € (chèque) devra accompagner la réclamation écrite lorsqu'il s'agit de réclamation relative au classement. Elles devront obligatoirement être déposées par le pilote dans les délais impartis. Elle sera remboursée si le bien-fondé de celle-ci est reconnu. Sur le plan technique, elles devront concerner uniquement les pièces invisibles ou pouvant faire l'objet d'une mesure. Lorsqu'il conviendra de démonter le moteur, une caution de démontage d'un montant correspondant au règlement technique national sera exigée, qui sera remboursée au réclamant en cas de non-conformité du moteur, et versée au pilote ayant eu à subir le démontage dans le cas contraire.

ARTICLE 7 : Classement de l'épreuve

Pour être classé, tout coureur devra avoir effectué au moins 50% de la distance parcourue par le vainqueur et franchir la ligne d'arrivée au guidon de sa machine. En cas d'ex aequo, le classement de la deuxième manche fera la différence.

Dans chaque épreuve, chaque manche est considérée comme une course en soi, les coureurs sont classés suivant leur ordre d'arrivée, selon le barème suivant :

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e
25	20	16	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

ARTICLE 8: Classement du Championnat

Les pilotes participant au Championnat de France le même jour qu'une épreuve de Championnat de Lorraine dans la même catégorie se verront attribuer les points correspondant à sa place au Championnat de France après inscription au Championnat en date du 17 mars 2008 (cf. article 2) et devront participer à 2 épreuves minimum du Championnat de Lorraine. Les pilotes devront envoyer au délégué les points marqués (chronos de la FFM) sous les 10 jours.

Le classement final se fera sur la totalité des manches.

En cas d'ex aequo, on prendra à la suite du classement et l'un après l'autre les résultats des meilleures manches.

ARTICLE 9 : Obligation des organisateurs (se référer au cahier des charges)

Le club organisateur devra obligatoirement joindre avec son règlement particulier, un chèque de caution de 152.45 € pour la FFM et un chèque de 75 € pour le droit d'organisation à la LML pour la première épreuve et 38.11 € pour les épreuves gratuites.

L'organisateur devra envoyer le règlement, les horaires à tous les pilotes ayant fait une demande d'engagement ainsi qu'aux officiels de l'épreuve, au commissaire technique et au délégué du Championnat. Il devra au plus tard, le matin de l'épreuve donner au délégué de la LML la liste des pilotes engagés et excusés pour le

Championnat.

L'organisateur devra prévoir un emplacement abrité afin d'effectuer le contrôle technique.

L'organisateur est tenu de préparer un parc aménagé, une sonorisation efficace et un speaker connaissant la discipline, un parc coureurs propre et accessible, ainsi que des toilettes.

Il devra également prévoir le personnel nécessaire pour le pointage, si celui-ci n'est pas efficace, le Directeur de course et le délégué pourront annuler l'épreuve en cas de non-respect de cette clause.

IL devra également fournir au délégué les classements après chaque manche place/tour. En cas de non-respect de ces clauses le chèque de caution sera encaissé.

Il devra également prévoir un parc fermé près de l'arrivée afin d'y mettre 15 machines après la dernière manche de chaque catégorie.

ARTICLE 10 :

L'organisateur devra récompenser les 3 premiers de chaque catégorie PROTO SPORT, PROTO OPEN, POCKET BIKE et SUPER SERIES 50cc par des coupes d'après le classement du Championnat de Lorraine de la journée ainsi que le premier du CHALLENGE JEUNE (être âgé entre 12 et 14 ans) quelque soit la catégorie. La Ligue Motocycliste de Lorraine récompensera le 1er de toutes les catégories par une coupe et un diplôme et le 2 et 3 par une coupe.

La L.M.L. récompensera également le 1er du CHALLENGE JEUNE quelque soit la catégorie.

ARTICLE 11 :

Il est rappelé que le Délégué de la Ligue et le Commissaire Technique auront, conformément réglementation fédérale, accès à toute les enceintes du meeting, et à tout moment du déroulement

Le délégué sera tenu personnellement d'adresser au Président de la Commission dans les 8 jours l'épreuve où il aura officié, son rapport de délégation.

L'organisateur devra se conformer à ses directives dans le cas ou la sécurité du circuit ou du insuffisante ainsi que sue le plan purement sportif de l'épreuve pour laquelle il est délégué.

ARTICLE 12 : ENDURANCE

2 heures = 1 machine = 2 pilotes minimum

Machines : 50 cc/ 50 cc 2 temps/ 125 4 temps d'origine

Stands : Un mécanicien – un panneauteur – les pilotes du team

Remplissage des réservoirs : tapis de sol absorbant OBLIGATOIRE

Tout arrêt aux stands = ARRET DES MOTEURS OBLIGATOIRE

Accès et sortie des stands à vitesse réduite

Engagement : 50 par équipage

DELEGUE : M. FERIET Alexandre

157, avenue du Général de Gaulle

54340 POMPEY

03.83.90.48.77 Fax 03.83.90.09.61